

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Pièce 0

Note de présentation non technique



SAS SOLIPAG

La Bergerie Verte
44830 BOUAYE

CONTEXTE DE LA DEMANDE

La Société SOLIPAG exploite depuis plusieurs années un abattoir et un atelier de découpe de canards gras au lieu-dit « La Bergerie Verte » à BOUAYE. Le site est réglementé par un arrêté préfectoral en date du 20 août 2002, complété par un arrêté de prescription complémentaire du 17 janvier 2018.

La Société SOLIPAG souhaite agrandir son bâtiment de production et augmenter sa capacité de production. Après étude du projet, l'administration a jugé que les modifications revêtaient un caractère substantiel et nécessitaient le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation avec une simple étude d'incidences.
C'est l'objet du présent dossier.

NOTE AU LECTEUR

La présente Note de présentation non technique décrit sommairement le projet de la Société SOLIPAG et reprend les résumés non techniques de l'étude d'incidences et de l'étude des dangers.

Pour toute précision complémentaire, le lecteur pourra également se référer aux autres pièces du dossier :

◆ Pièce I : Dossier Installations Classées

- Partie 1 : Étude d'impact : Notice de renseignements
- Partie 2 : Étude d'incidences sur l'environnement
- Partie 3 : Étude des dangers
- Partie 4 : Annexes
- Partie 5 : Plan d'ensemble

◆ Pièce II : Plan d'épandage

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DU PROJET	4
1.1. PRINCIPE DU PROJET	4
1.2. EVOLUTION DU CLASSEMENT DU SITE.....	8
2. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'INCIDENCES.....	9
2.1. INCIDENCES PHYSIQUES SUR LE SITE ET LE PAYSAGE	9
2.2. INCIDENCES SUR L'EAU	9
2.3. INCIDENCES SUR L'AIR, EFFETS SUR LES FACTEURS CLIMATIQUES, UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE	13
2.4. GESTION DES DECHETS ET SOUS-PRODUITS	13
2.5. NUISANCES OLFACTIVES	14
2.6. NUISANCES SONORES.....	14
2.7. INCIDENCES SUR LE PATRIMOINE NATUREL.....	14
2.8. INCIDENCES SUR LES ACTIVITES HUMAINES	14
2.9. INCIDENCES SUR LE RISQUE SANITAIRE.....	15
2.10. SUIVI.....	15
2.11. REMISE EN ETAT APRES EXPLOITATION	15
3. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DES DANGERS.....	16
3.1. ACCIDENTOLOGIE	16
3.2. POTENTIELS DE DANGER	16
3.3. MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION	20
3.4. SYNTHESE DE L'EVALUATION QUALITATIVE DES SCENARIOS.....	21
3.5. SYNTHESE DE L'ANALYSE DETAILLEE POUR LES EVENEMENTS RETENUS	22

1. PRÉSENTATION DU PROJET

La Société SOLIPAG, filiale du Groupe LABEYRIE FINE FOODS, exploite à La Bergerie Verte, commune de BOUAYE, un abattoir et un atelier de découpe de canards gras (cf. localisation page suivante).

1.1. Principe du projet

◆ **Modification de l'outil de production**

Pour respecter les règles de biosécurité, l'entreprise prévoit une extension de 582 m² et une réorganisation de ses locaux d'abattage. Elle prévoit également la création d'une plateforme de lavage des poids lourds et une zone de stationnement des poids lourds propres. Les aménagements prévus sont localisés sur le plan de masse de la page 7.

La Société SOLIPAG prévoit également d'acheter le terrain et la maison voisine pour garantir le respect d'une distance de 100 m entre les installations d'abattage et les habitations les plus proches.

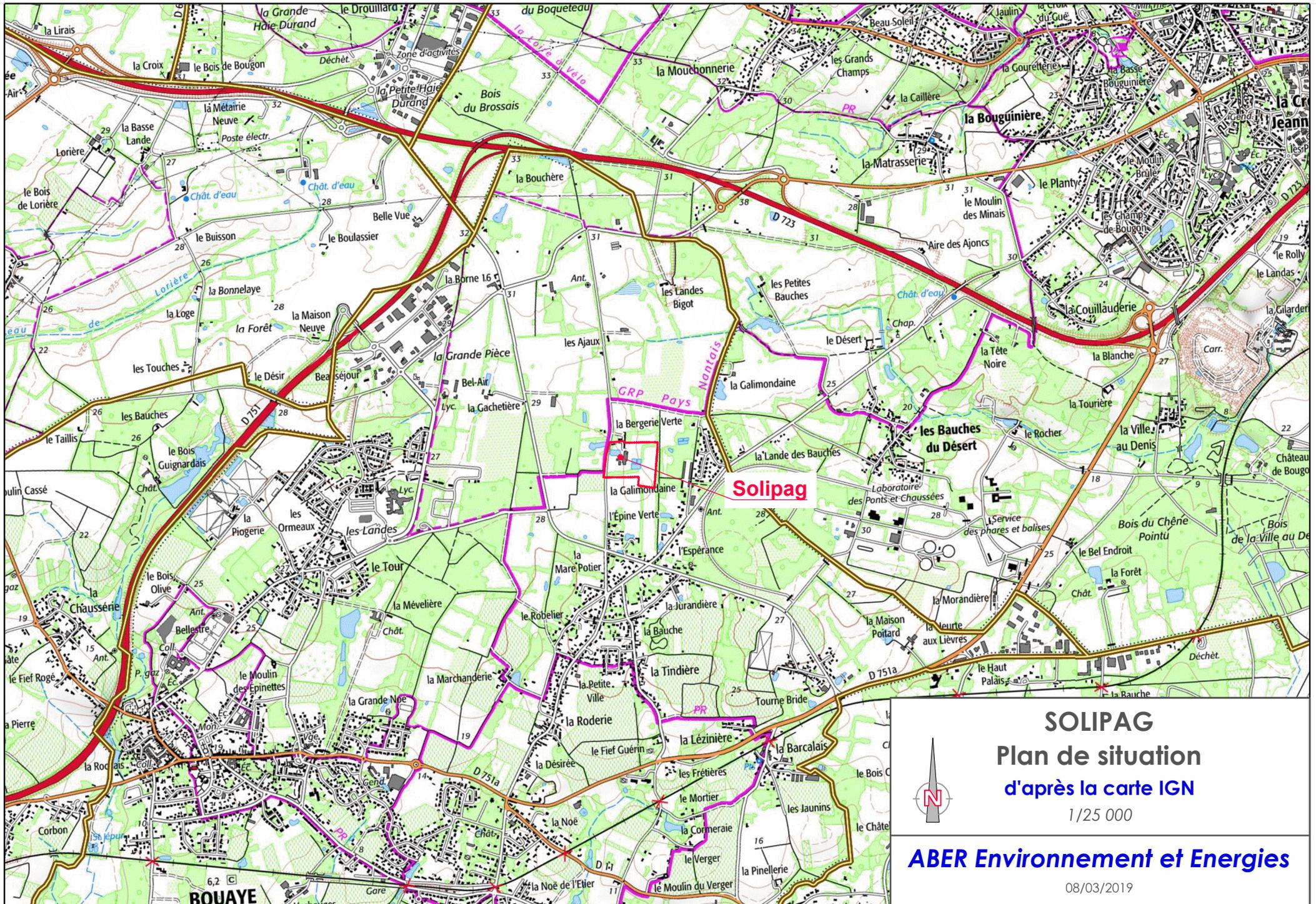
Les modifications prévues sur les installations techniques sont les suivantes :

- remplacement du transformateur électrique par un équipement plus puissant (1 250 kVA),
- ajout d'un ballon d'eau chaude au propane de 800 kW, associé à une réserve de 20 m³.

◆ **Modification de la capacité de production**

A l'issue d'une phase transitoire d'un an au cours de laquelle la production restera inchangée, la Société SOLIPAG prévoit d'augmenter sa cadence d'abattage pour porter sa capacité de production de 25 à 35 t/j de carcasses abattues en période de pointe (de septembre à décembre) et 27,5 t/j de carcasses abattues le reste de l'année.

L'activité sera réduite à 4 jours par semaine, y compris en période de pointe.

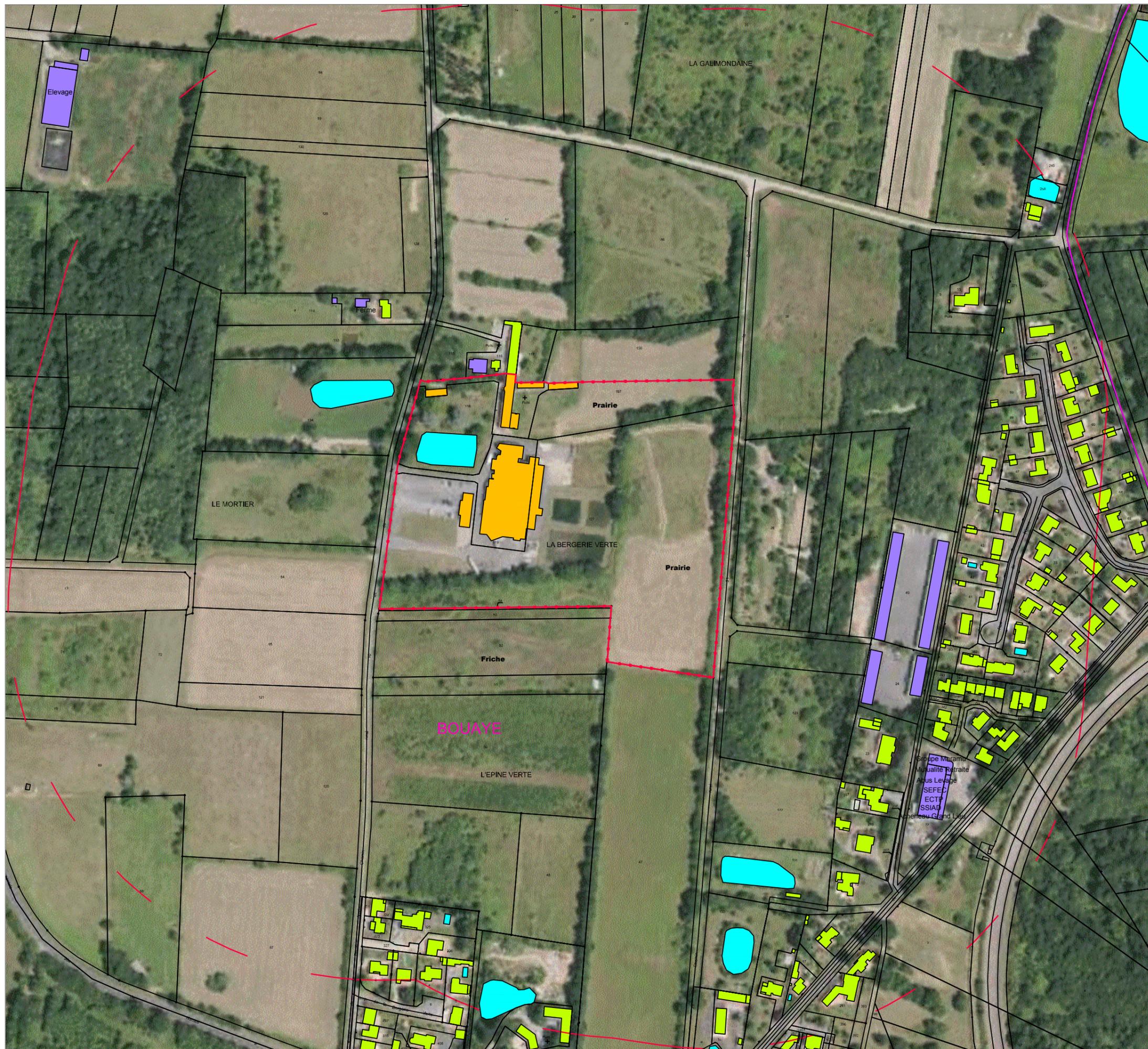


SOLIPAG
Plan de situation
d'après la carte IGN

1/25 000

ABER Environnement et Energies

08/03/2019



	Limites communales	
	Limite du site à terme	
	Rayon de 300 m	
	Bâtiments SOLIPAG <i>après extension</i>	
	Habitations	
	Bâtiments industriels ou agricoles	
	Commerces et services	

SOLIPAG
 Zone proche du site
 1/3 000

ABER Environnement & Energies
 d'après cadastre.gov.fr
 08/04/2019



-  Limite du site
-  Extension / Création
-  Réaménagement
-  Toitures et assimilé
-  Enrobé
-  Dalle béton
-  Empierrement
-  Espaces verts/enherbés
-  Prairies
-  Bassins / Etang

Tiers :

-  Habitations
-  Bâtiments industriels ou agricoles



SOLIPAG
Plan de masse
 d'après les plans CECIA et cadastre
 1/1 000
ABER Environnement et Energies
 05/04/2019

1.2. Evolution du classement du site

◆ Nomenclature Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE)

Rubrique		Situation actuellement autorisée	Situation future
2210	Abattage d'animaux	25 t/j => Autorisation	35 t/j => Autorisation
2221	Transformation de matières premières animales	25 t/j => Enregistrement	35 t/j => Enregistrement
1185-2a	Fluides frigorigènes à effet de serre	517,2 kg => Déclaration avec contrôle	502,5 kg => Déclaration avec contrôle
2910 A	Installations de combustion	1 445 kW => Non Classé	2 245 kW => Déclaration avec contrôle

Le site n'est pas classé IED ni SEVESO.

◆ Nomenclature Loi sur l'Eau (IOTA)

Rubrique		Situation actuellement autorisée	Situation future
2.1.1.0	Stations d'épuration	≤ 600 kg/j DBO5 => déclaration	300 kg/j DBO5 => déclaration
2.1.3.0	Épandage de boues issues du traitement des eaux usées	12 t/an de matières sèches 0,456 t N/an => déclaration	12,8 t/an de matières sèches 0,492 t N/an => déclaration
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales	1,035 ha => Déclaration	1,577 ha => Déclaration

2. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'INCIDENCES

2.1. Incidences physiques sur le site et le paysage

L'extension du bâtiment de production se fera dans la continuité de l'existant, sur une zone de voirie. Les haies bordant le site seront conservées. L'impact visuel du projet sera donc limité.



2.2. Incidences sur l'eau

2.2.1. Principales informations

Le site et les parcelles d'épandage sont implantés à cheval sur deux zones hydrographiques : la Boulogne et l'Acheneau d'une part, et la Loire d'autre part.

Le site est alimenté en eau uniquement depuis le réseau public d'eau potable.

Les eaux pluviales et les eaux usées sont collectées par deux réseaux distincts (cf. plan page 11).

Les eaux pluviales rejoignent les fossés bordant le site, en trois points distincts :

- au niveau de l'étang situé à l'ouest du site, dont le trop-plein rejoint le fossé bordant la route ;
- au nord-est du bâtiment de production, dans le rejet s'écoulant vers l'est ;
- au sud-ouest du site (point de rejet créé dans le cadre du projet) pour les eaux ruisselant sur la plateforme de stationnement des poids lourds projetée.

Le site est équipé de sa propre station d'épuration qui traite les eaux usées industrielles et les eaux issues des sanitaires du personnel. Elle comprend un dégraisseur, suivi d'un lagunage aéré, puis d'un étage tertiaire de filtration sur toile avec précipitation du phosphore. Les eaux usées sont rejetées dans le fossé à l'est du site ou valorisées en irrigation en période sèche.

2.2.2. Mesures prises ou prévues pour limiter l'incidence sur l'eau

réduction de la consommation d'eau	Réduction du nombre de jours d'activité (et donc des lavages)
	Achat de machines minimisant la consommation d'eau
	Compteurs télé-relevables
	Installation de limiteurs ou réducteurs de débit
	Etude d'optimisation de la consommation d'eau du tunnel de refroidissement
collecte des effluents	Meilleure collecte : - des eaux de lavage des poids lourds => eaux usées - des eaux ruisselant sur les voiries => eaux pluviales
réduction des rejets d'eaux usées	Paniers dégrilleurs
	Meilleure captation des plumes
	Meilleure récupération du sang
	Réduction de la surface de zones sales
	Renforcement du prétraitement (poste de relevage, tamisage, bassin tampon)
	Suivi renforcé de la station pour corriger toute dérive
eaux pluviales	Maintien de l'irrigation avec les eaux épurées en période sèche
	Séparateur à hydrocarbures au niveau de la plateforme poids lourds propres Régulation des eaux de ruissellement sur la plateforme poids lourds propres

2.2.3. Incidences sur l'eau

◆ Consommation d'eau

L'augmentation d'activité et le renforcement des nettoyages dans le cadre de l'application des règles de biosécurité impliquent une augmentation d'eau par rapport à la situation actuellement autorisée :

Situation actuellement autorisée	Situation transitoire	Situation au terme du projet
eau du réseau public : - 90 m ³ /j en moyenne - 150 m ³ /j en pointe - 20 000 m ³ /an	eau du réseau public : - 146 m ³ /j en moyenne - 170 m ³ /j en pointe - 32 900 m ³ /an	eau du réseau public : - 148 m ³ /j en moyenne - 175 m ³ /j en pointe - 29 500 m ³ /an

La disponibilité locale de l'eau est suffisante pour que cette augmentation de la consommation n'impacte pas significativement la ressource.

◆ Eaux pluviales

Malgré l'augmentation de la surface imperméabilisée (création de 2 000 m² de voiries supplémentaires), le débit de rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel lors d'un épisode pluvieux restera inchangé, grâce à la construction d'un bassin de régulation des rejets de 110 m³ dont le débit de sortie sera limité à 3 L/s/ha. Le projet n'aura donc pas d'impact sur le risque d'inondation.

Réseaux :

- EU Eaux usées
- EV Eaux vannes
- EP Eaux pluviales
- EPV - de voirie
- EPT - de toiture

Vers fossé
(irrigation en
période favorable)

SOLIPAG

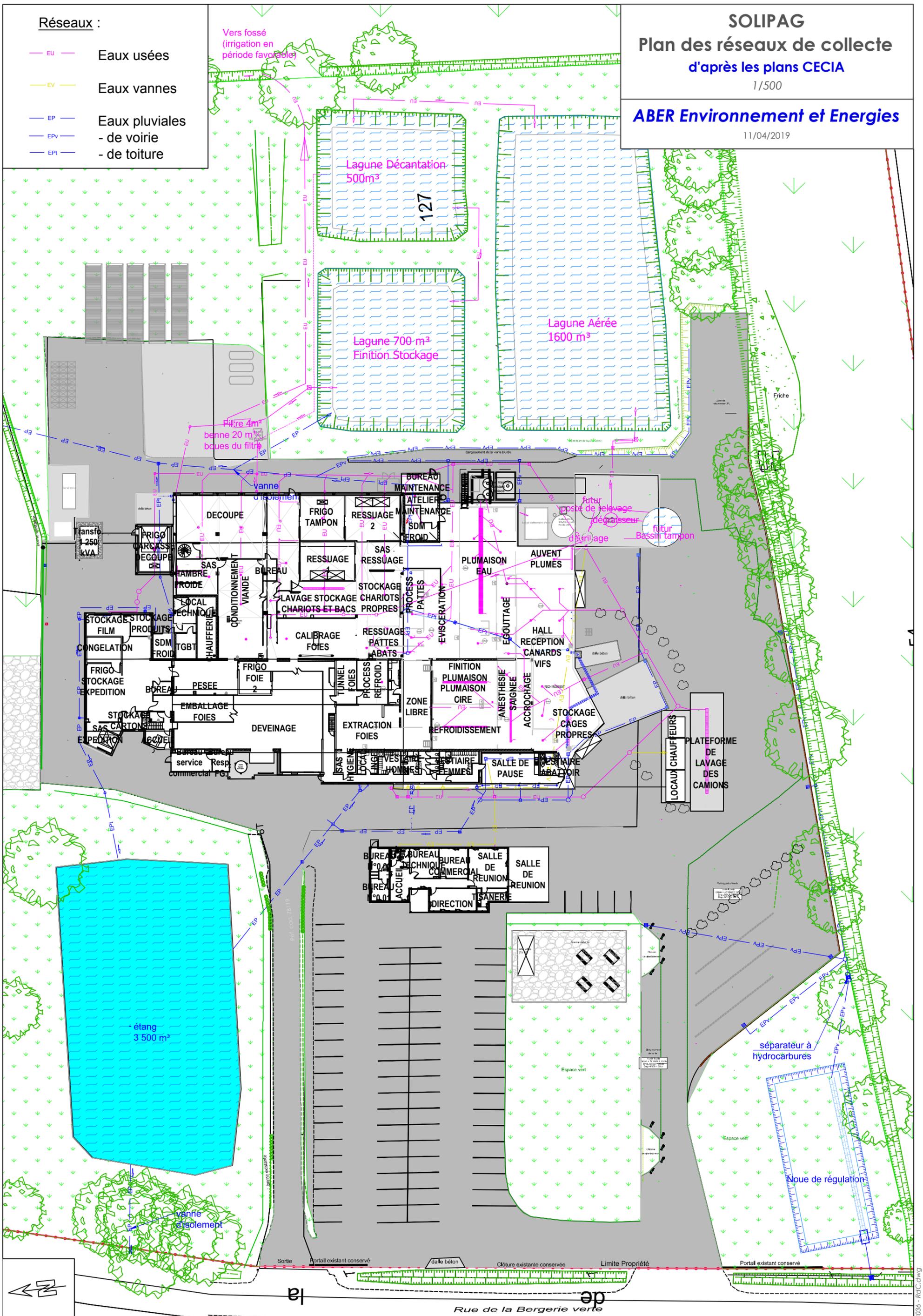
Plan des réseaux de collecte

d'après les plans CECIA

1/500

ABER Environnement et Energies

11/04/2019



L'installation d'un séparateur à hydrocarbures sur le réseau pluvial créé dans le cadre du projet (eaux ruisselant sur la plateforme poids lourds) va permettre de garantir le respect des concentrations limites actuelles :

DCO	125	mg/L
MES	35	mg/L
Hydrocarbures	10	mg/L

Les aménagements projetés permettent de réduire le risque de pollution des eaux superficielles par les eaux pluviales.

◆ Eaux usées

Les mesures de réduction de la pollution en amont et l'optimisation du fonctionnement de la station d'épuration permettent de garantir le respect des concentrations limites de rejet actuelles en sortie de la station d'épuration. :

Paramètres	Concentration moyenne en mg/l
Matières en suspension	100
Demande chimique en oxygène	300
Demande biochimique en oxygène	100
Azote Global	30
Phosphore Total	2⁽¹⁾
Salmonelles pathogènes	8 NPP⁽²⁾/10g de MS

(1) : En cas d'épandage des eaux traitées, la norme de rejet pour le phosphore total peut être de 10 mg/l

(2) : Nombre le Plus Probable

Malgré l'augmentation de la capacité de production le volume moyen journalier d'eau épurée en sortie de la station d'épuration évoluera peu :

Situation actuellement autorisée	Situation transitoire	Situation au terme du projet
70 m ³ /j en moyenne	85 m ³ /j en moyenne	75 m ³ /j en moyenne

Une campagne de recherche des substances dangereuses a porté sur 89 substances. Seules 6 ont pu être quantifiées dans les eaux épurées de SOLIPAG, il s'agit de métaux (aluminium, fer, manganèse, zinc et cuivre) et de résidus de désinfection (AOX). Pour 5 de ces substances, les concentrations mesurées étaient faibles et conformes à la réglementation en vigueur. Pour réduire ses rejets d'aluminium, la Société SOLIPAG s'engage à optimiser le dosage de son réactif de traitement du phosphore et à continuer de suivre la concentration en aluminium jusqu'à ce qu'elle respecte la limite réglementaire.

Les rejets de la Société SOLIPAG ne sont pas de nature à entraîner une dégradation de l'état de la masse d'eau réceptrice (Estuaire de la Loire), actuellement caractérisée par un état écologique moyen.

2.3. Incidences sur l'air, effets sur les facteurs climatiques, utilisation rationnelle de l'énergie

2.3.1. Principales informations

Le site est alimenté en en électricité depuis le réseau ENEDIS, un groupe électrogène au fioul domestique permet le maintien de la production de froid en cas de coupure électrique. L'établissement est équipé de 3 cuves de propane (totalisant 5,25 t) qui alimentent la chaudière existante et le futur ballon de production d'eau chaude.

2.3.2. Mesures prises ou prévues pour limiter l'incidence

énergie		choix d'équipements économes en énergie
rejets atmosphériques	gaz de combustion	Conservation d'un combustible peu polluant (propane)
	poussières	Fermeture du quai de réception des canards
		Dispositif de traitement de l'air
facteurs climatiques		contrôle d'étanchéité des installations frigorifiques

2.3.3. Incidences sur l'air et la consommation d'énergie

Les rejets atmosphériques de l'établissement resteront limités.

La consommation annuelle d'énergie est évaluée comme suit à terme :

- 2 100 MWh d'électricité,
- 80 t soit 1 000 MWh de propane,
- 4 m³ de fioul domestique (sauf coupure électrique importante).

2.4. Gestion des déchets et sous-produits

La Société SOLIPAG minimise la quantité de déchets produits en favorisant la valorisation des co-produits (plumes, graisses, sang, pattes, ...). Les déchets sont triés pour être envoyés vers une filière de valorisation adaptée. seule une petite partie, non valorisable est envoyée en destruction par incinération.

Les boues générées par la station d'épuration continueront à être valorisées en agriculture dans le cadre d'un plan d'épandage (plan d'épandage existant augmenté de 2 parcelles) tenant compte des besoins des cultures et des contraintes topologiques.

Les entreprises chargées des travaux d'extension de l'usine sont tenues de trier et valoriser via une filière agréée les déchets générés lors des travaux.

2.5. Nuisances olfactives

Grâce aux mesures prises et prévues ci-dessous le projet d'induit pas de nuisances olfactives supplémentaires :

Fermeture du quai de réception des canards
Stockage sous auvent des déchets de plumes
Enlèvement régulier des déchets
Aération des ouvrages d'épuration des eaux usées

2.6. Nuisances sonores

Le niveau sonore est conforme à la réglementation au niveau des habitations voisines.

Le projet n'implique pas d'augmentation significative des émissions sonores.

La Société SOLIPAG sollicite toutefois un allègement des niveaux sonores autorisés en limite de site, afin de se calquer sur la réglementation nationale (sans modification des règles applicables au niveau des habitations voisines).

2.7. Incidences sur le patrimoine naturel

Les aménagements prévus seront réalisés sur des espaces déjà anthropisés (voiries, espaces verts) et hors zone humide. Le site exploité par SOLIPAG et les parcelles d'épandage sont situées en dehors de toute zone d'intérêt naturel particulier (Natura 2000, ZNIEFF, réserve naturelle,...). Compte tenu des mesures prises pour limiter les émissions de l'établissement, le projet n'aura pas d'impact négatif significatif sur le patrimoine naturel.

La mise en place des règles de biosécurité sur le site SOLIPAG contribuent à réduire le risque d'épidémie aviaire et donc à protéger les oiseaux sauvages du secteur.

2.8. Incidences sur les activités humaines

Le projet aura un impact très limité sur la circulation locale : 2 poids lourds supplémentaires par jour du lundi au jeudi, mais réduction de la circulation le vendredi.

Le projet aura un impact positif sur l'agriculture locale avec :

- la mise en place des règles de biosécurité qui contribueront à réduire localement le risque d'épidémie aviaire,
- l'augmentation d'activité qui redynamisera la filière canards gras locale
- le maintien de l'épandage des boues qui constitue un apport d'engrais pour l'exploitant agricole du plan d'épandage.

Le projet permet de pérenniser l'activité de l'entreprise qui génère plus d'1/5 des emplois de la commune dans le secteur de l'industrie.

2.9. Incidences sur le risque sanitaire

Compte tenu de la mise en place des règles de biosécurité et des mesures de gestion des émissions, le projet n'implique pas d'augmentation du risque sanitaire.

2.10. Suivi

La Société SOLIPAG s'engage à suivre et enregistrer ses émissions et ses incidences aux fréquences minimales suivantes :

suivi	fréquence
consommation d'eau	hebdomadaire
eaux pluviales	annuel
eaux usées	mensuel
boues et eaux valorisées en épandage	à chaque campagne
terres des parcelles d'épandage	décennal
consommation d'énergie	annuelle
mesure de bruit	triennal
déchets	à chaque enlèvement

2.11. Remise en état après exploitation

Si elle devait cesser son activité, la Société SOLIPAG s'engage à :

- couper l'alimentation du site (eau, électricité),
- évacuer toutes les denrées périssables et les déchets selon des filières adaptées,
- évacuer les produits dangereux et mettre en sécurité les dispositifs de stockage associés,
- faire vidanger les ouvrages de traitement des eaux usées et des eaux pluviales,
- clôturer le site pour interdire l'entrée du public,
- réaliser des analyses sur les parcelles du plan d'épandage après l'ultime épandage.

La Société SOLIPAG s'attachera à élaborer un projet de réhabilitation qui présentera les enjeux économiques, sociaux et environnementaux associés.

3. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DES DANGERS

Les dangers concernant le site SOLIPAG au terme du projet ont été évalués selon la démarche suivante :

- 1- identification des potentiels de dangers externes et internes (en se basant notamment sur l'accidentologie du secteur),
- 2- évaluation qualitative des conséquences redoutées en tenant compte des dispositifs de prévention et de protection disponibles pour identifier les scénarios pouvant avoir des conséquences significatives,
- 3- évaluation plus poussée des conséquences dans les cas de potentiels de dangers qui n'ont pas été écartés à l'issue de l'évaluation qualitative,
- 4- ajout éventuel de barrières préventives.

3.1. Accidentologie

Les types d'accidents les plus fréquents répertoriés dans l'accidentologie pour le secteur d'activité « abattage et de transformation de volailles » sont :

- les rejets de matières polluantes ou dangereuses,
- les incendies.

3.2. Potentiels de danger

3.2.1. Potentiels de dangers externes

n°	Phénomène	Clés d'évaluation	retenu ?
A	foudre	Orages peu fréquents	non retenu
B	inondation	Site en hors zone inondable	non retenu
C	gel	Climat océanique : hivers doux	non retenu
D	tempête	Arbres à l'écart du bâtiment Structure du bâtiment adaptée	non retenu
E	risque sismique	Zone 3 = Risque modéré	non retenu
F	mouvement de terrain	Zone peu concernée	non retenu
G	retrait gonflement des argiles	Aléa faible Etudes géotechniques au niveau de l'extension	non retenu
H	Chute d'avion	Site hors de la zone la plus exposée de l'aéroport de Nantes -Atlantique	non retenu
I	Collision routière	Trafic peu dense Installations à l'écart des voies de circulation	non retenu
J	Transport routier de matières dangereuses		non retenu
K	Incendie/explosion de la canalisation GRT Gaz	Site inclus dans la zone des effets dominos	retenu
L	Acte de malveillance	Site clôturé, contrôle d'accès	non retenu

3.2.2. Potentiels de dangers internes

Les potentiels de dangers sont listés dans les tableaux ci-dessous et localisés sur les plans des pages suivantes.

Produits et matières		incendie	explosion	risque toxique	déversement accidentel polluant
Matières premières					
Produits finis					
Cire		X			X
Emballages	carton	X			
	plastiques	X		X	
	palettes	X			
Déchets et sous-produits	sang				X
	plumes	X			
	eaux usées				X
Matériaux de construction	panneaux sandwich	X		X	
	fibrociment amianté			X	
Combustibles	propane citerne	X	X		
	propane bouteille	X	X		
	fioul domestique	X	X	X	X
Fluides frigorigènes HFC				X (en cas de décomposition thermique)	
Réactifs et produits lessiviels et de maintenance		X		X	X

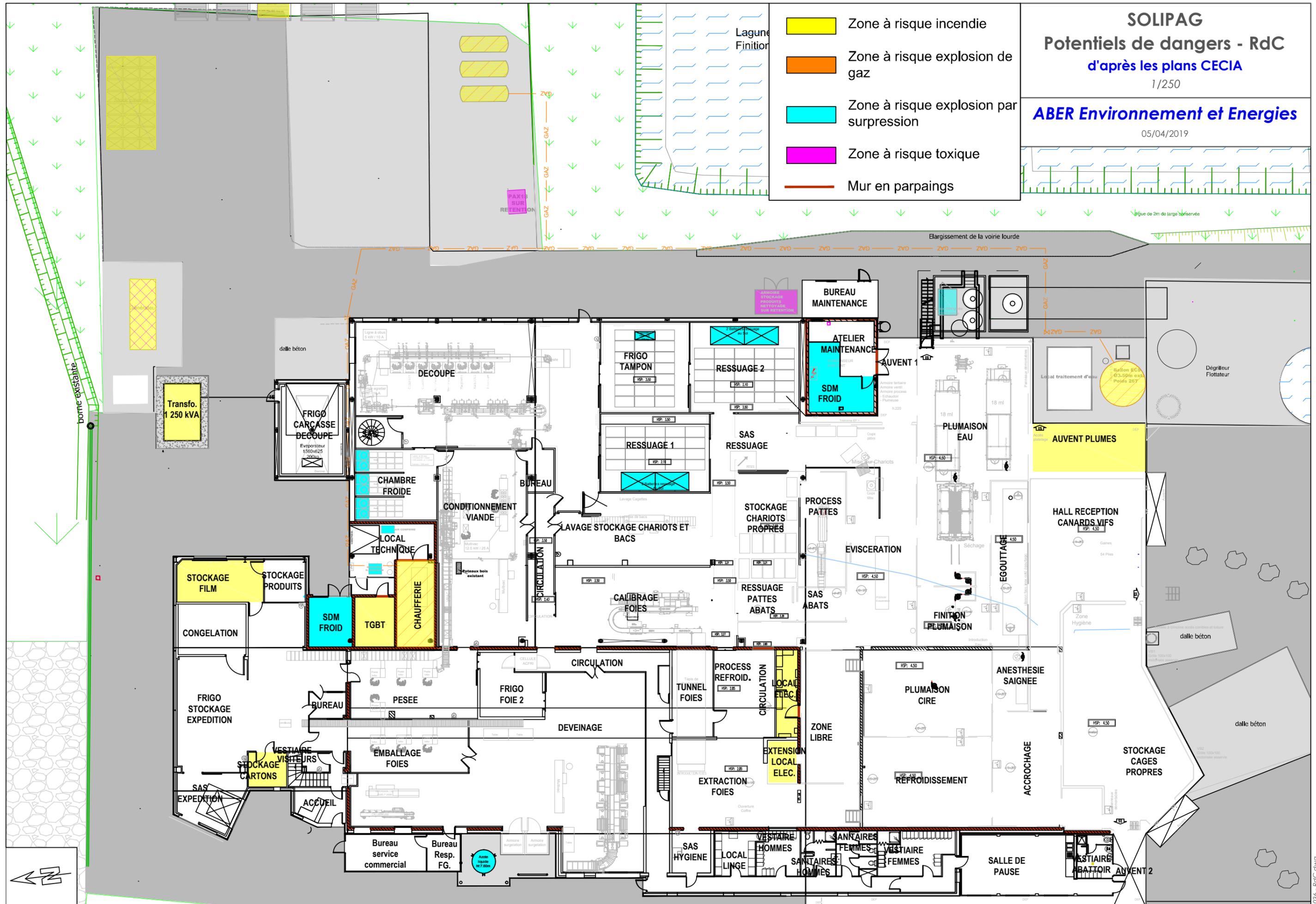
Equipements	incendie	explosion	risque toxique	déversement accidentel polluant
Transformateur	X			X
Armoires électriques	X			
Groupe électrogène	X			X
Chaudière	X	X		
Chauffe-eau et ballon	X	X		
Chariot au gaz	X	X		
Installations frigorifiques		X	X	
Compresseurs d'air		X		
Fondoir à cire	X			X
Cuve de stockage de sang				X
Station d'épuration			X	X

SOLIPAG
Potentils de dangers - RdC
 d'après les plans CECIA
 1/250

ABER Environnement et Energies

05/04/2019

- Zone à risque incendie
- Zone à risque explosion de gaz
- Zone à risque explosion par surpression
- Zone à risque toxique
- Mur en parpaings



3.3. Mesures de prévention et de protection

Prévention	Dispositions constructives	distances importantes du bâtiment de production vis-à-vis des limites du site et des bureaux murs coupe-feu au niveau des locaux à risque	
	Modalités de stockage	locaux de stockage de taille limitée et entourés de murs coupe-feu stockage extérieur des produits inflammables ou combustibles à l'écart des autres zones à risque stockage de liquides sur rétention avec séparation des produits incompatibles	
		Entretien et contrôle	maintenance en interne entretien et contrôle par des prestataires spécialisés
	Bonnes pratiques	formation du personnel consignes de sécurité affichées fiches de données de sécurité disponibles	
Protection	Alarmes	anti-intrusion température anormale des chambres froides détection et alarme incendie	
		Evacuation	issues de secours fléchées plans de sécurité personnel formé
			Lutte contre l'incendie
	Accès	voiries adaptées à l'accès des secours	
	Confinement de liquides polluants	absorbants pour petites quantités de liquide déversé rétention des eaux d'extinction d'incendie (besoins 664 m ³) : - obstruction du réseau pluvial est => stockage dans la lagune de finition - obstruction de la sortie de l'étang => stockage dans l'étang	

3.4. Synthèse de l'évaluation qualitative des scénarios

Installation / équipement	scénario		
	n°	descriptif	retenu ?
stockage à l'intérieur des locaux	1	Locaux de stockage des emballages	retenu
	2	Autres locaux	non retenu
stockage de palettes	3	Incendie du stockage de palettes	retenu
stockage de cire	4	Incendie du stockage de cire	non retenu
cuves sang & viscères	5	Déversement de déchets	non retenu
stockage de gaz	6	Explosion d'une cuve de gaz	non retenu
	7	Incendie sur fuite de gaz	non retenu
fioul domestique	8	Déversement de fioul domestique	non retenu
	9	Incendie de la cuve de fioul domestique	non retenu
	10	Explosion de la cuve de fioul domestique	non retenu
produits chimiques	11	Déversement de produits lessiviels/ de maintenance/ PAX 18	non retenu
fondoir	12	Incendie du fondoir à cire	non retenu
lignes de conditionnement	13	Incendie des lignes de conditionnement	non retenu
transformateur	14	Incendie	non retenu
	15	Explosion	non retenu
TGBT	16	Incendie	non retenu
groupe électrogène	17	Incendie	non retenu
	18	Explosion	non retenu
installations de combustion	19	Incendie	non retenu
	20	Explosion	non retenu
compresseurs d'air	21	Explosion	non retenu
	22	Incendie	non retenu
	23	Déversement d'huile	non retenu
Installations frigorifiques aux HFC	24	Explosion	non retenu
	25	Déversement de fluide HFC	non retenu
azote liquide	26	Explosion par surpression	non retenu
STEP	27	Déversement	non retenu
Incendie généralisé lié à l'incendie-explosion de la canalisation GRT-Gaz	28	Incendie généralisé à la suite de l'incendie / explosion de la canalisation GRT-Gaz	retenu

3.5. Synthèse de l'analyse détaillée pour les événements retenus

La gravité des incendies des stockages d'emballages et de palettes a été simulée à partir du logiciel FLUMILOG qui a montré que les flux thermiques à effets significatifs restaient à proximité des stockages en feu, sans risque de propagation à l'extérieur du site.

La quasi-totalité du site étant situé dans la zone des effets dominos de la canalisation GRT-Gaz, l'incendie serait généralisé et les mesures de protections pourraient difficilement être mises en œuvre en cas d'incendie de la canalisation GRT-Gaz à hauteur du site SOLIPAG.

Classes de gravité Classes d'occurrence	4 Catastrophique	3 Critique	2 Significative	1 Mineure
4 Probable	/	/	/	/
3 Rare	/	/	- perte d'usage à la suite de l'incendie d'un stockage d'emballages (scénario n°1)	- perte d'usage à la suite de l'incendie du stockage de palettes (scénario n°3)
2 Improbable	- pollution des eaux superficielles à la suite de l'incendie généralisé du site après l'incendie / explosion de la canalisation GRT-Gaz (scénario n°28)	- pollution des eaux superficielles par les eaux d'extinction de l'incendie d'un stockage d'emballages (scénario n°1) - destruction du site à la suite de l'incendie / explosion de la canalisation GRT-Gaz (scénario n°28)	- pollution des eaux superficielles par les eaux d'extinction de l'incendie du stockage de palettes (scénario n°3)	
1 Extrêmement improbable	/		/	/

Aucun scénario n'entre dans la zone rouge correspondant au risque important : il n'est pas nécessaire de mettre en place des barrières de sécurité supplémentaires